

# L'ÉCHO DU BEFFROI

N° 7 - JANVIER 2024

## LE POINT SUR

### LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Originaire d'Asie, le frelon asiatique figure depuis 2016 sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'union européenne. Cet insecte prédateur d'insectes consomme environ 40% d'abeilles et 60 % d'autres insectes pollinisateurs pour nourrir ses larves présentes dans le nid. En capturant un grand nombre d'insectes, le frelon asiatique accentue un déséquilibre écologique néfaste pour la biodiversité qui renforce la baisse dramatique des effectifs d'insectes. Il est bien sûr un acteur néfaste de la fragilisation en cours des populations d'abeilles domestiques qu'il chasse directement auprès des ruches.

On trouve dans le commerce divers pièges pour les attraper mais ceux-ci ne sont pas toujours sélectifs et attrapent souvent d'autres insectes que le frelon asiatique (frelons européens, guêpes, mouches, papillons...), même si l'appât classique (1/3 vin blanc 1/3 bière 1/3 sirop de fruits rouge) limite un peu le problème.

Depuis plusieurs années, j'utilise les mêmes dispositifs très simples à faire soi-même avec des bouteilles en plastique qui rappellent les pièges à guêpes de notre enfance.

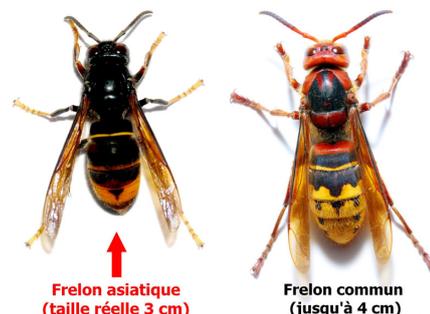
Afin de limiter la capture des insectes à protéger, il faut veiller à ménager un trou de 9 mm dans le bouchon, ce qui en principe empêche les frelons européens et les plus gros

papillons de pénétrer. Il faut également veiller à faire des trous de 5 mm tout autour de la partie supérieure de la bouteille afin de permettre aux insectes plus petits (abeilles, mouches, etc...) de ressortir.

Il faut encore renouveler fréquemment l'appât (tous les 15 jours environ), sans rincer le piège, car certains sites affirment que les frelons piégés libèrent une substance qui attirerait leurs congénères.

Enfin la période de piégeage à privilégier serait la période où les colonisatrices sortent d'hibernation afin de fonder de nouveaux nids. En effet les nids dépérissent chaque hiver après qu'un certain nombre de reines fécondées les aient quittés pour chercher des refuges où hiberner. Dès que les températures redeviennent durablement plus clémentes (à partir de 13°C) ces colonisatrices commencent seules à bâtir un nouveau nid où elles pondent et nourrissent plusieurs semaines leurs larves. C'est pendant cette période (suivant les régions de février à juin) qu'il est intéressant de piéger afin de limiter l'apparition de nouveaux nids. On peut poursuivre le piégeage ultérieurement jusqu'à la fin de la période d'activité (fin novembre), mais l'efficacité est bien moindre.

**La commune de Luchaux** a décidé lors de son dernier conseil d'étudier la possibilité de **conventionner des prestataires afin de financer à 50 % les interventions de destruction de nid**, qui peuvent être onéreuses.



# TUTORIEL

## FABRIQUER UN PIÈGE À FRELONS

- 1) Découper avec prudence le haut de la bouteille au cutter.
- 2) Faire un trou de 8/9 mm dans le bouchon, bien l'ébarber pour faciliter l'entrée des frelons.
- 3) Percer une série de trous de 4/5 mm tout autour de la partie haute du fond de la bouteille pour permettre aux petits insectes de s'échapper.
- 4) Placer la partie goulot en entonnoir sur le bas de la bouteille, prévoir une attache et une petite couverture pour éviter que la pluie ne dilue l'appât.



## Retour en images sur la fête du village



Salle des Carmes, Septembre 2023

# VIE LOCALE

## OUVRIR UNE ÉPICERIE PARTICIPATIVE DANS LES VILLAGES



Une épicerie participative est un projet collectif pour améliorer le quotidien de votre village et faire vos courses en toute simplicité. Ce modèle repose sur un logiciel de gestion très accessible, et est diffusé à l'échelle nationale par *Bouge ton Coq*. Le mouvement citoyen *Bouge ton Coq* lance un appel à candidature. Bénéficiez d'un programme d'accompagnement gratuit, d'une aide financière et d'un logiciel ultra ergonomique pour créer ensemble une épicerie participative dans votre village !

Plus de renseignements sur [www.bougetoncoq.fr](http://www.bougetoncoq.fr)

## OPÉRATION BRIOCHES



Comme chaque année, des brioches ont été vendues dans tout le département. Ces ventes contribuent au financement d'actions et de projets destinés aux personnes en situation de handicap. Cette année, l'opération Brioches menée à Lucheux a permis de récolter 550 euros.

## ÉLECTRIFICATION DE LA SONNERIE DE LA CLOCHE À L'ÉGLISE SAINT-LÉGER :

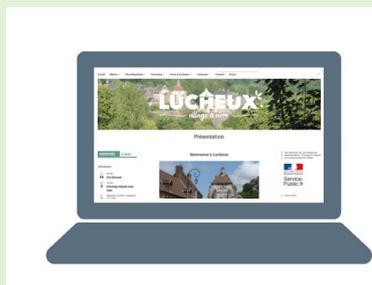
Cette opération a été réalisée par la société Paschal Art Campanaire de Wimereux avec l'installation d'un moteur de volée, d'un marteau de tintement et d'une horloge de commande.

L'angélus est sonné chaque jour à 12 h. L'horloge de commande permettra d'annoncer les offices religieux ou d'annoncer le décès d'une personne.

## SITE INTERNET DU VILLAGE

Sur le site [www.lucheux.fr](http://www.lucheux.fr), vous trouverez toutes les informations relatives à la vie du village :

Le site est actualisé régulièrement, et toutes les informations officielles



s'y trouvent. Si vous ne l'utilisez pas déjà, n'hésitez pas à vous y rendre pour toutes vos recherches et démarches en lien avec la commune.

# TÉLÉTHON

Pour le téléthon, l'association « les Cassandres » a partagé de petites scènes sur le thème de l'école. Un bon repas a été concocté par Joël, ce qui a permis, grâce aux spectateurs du public venu nombreux, de faire un beau geste de 1070 euros pour cette cause. Merci à tous.



## Tai Chi au Moulin de Grouches



Tous les lundis soirs à 18h30, Nathalie Vanhoeke d'Humbercourt propose au Moulin de Grouches un cours de tai-chi pour **10€ la séance**. Art martial traditionnel d'origine chinoise, le tai-chi s'inscrit comme une discipline à la frontière du sport de combat et de la gymnastique.

Réputé en Chine pour ses bienfaits thérapeutiques, de nombreux travaux ont étudié les répercussions de ce sport sur la santé des pratiquants.

Toutes les informations sur [www.pranahvital.com/l-institut/l-equipe/nathalie-vanhoeke/](http://www.pranahvital.com/l-institut/l-equipe/nathalie-vanhoeke/)

## État civil

### NAISSANCES :

Castille LEFEBVRE née le 4 février 2023 à Amiens  
Timéo ROGER BOULOY, né le 7 avril 2023 à Amiens  
Noah VARAINE, né le 29 avril 2023 à Arras  
Guylain BOROWIAK, né le 18 juillet à Arras

### DÉCÈS :

Gérard DUCCELLIER, le 24 février à Luceux  
Jean-Marie HARDUIN, le 10 avril à Luceux  
Jean-Marie LASSALLE, le 16 mai à Luceux  
Brigitte SAMIER épouse DEGREGZ, le 3 août à Arras  
Marie-Thérèse MARTIN épouse SELLIER, le 6 décembre à Doullens  
Jean-Pierre BUNEAU, le 31 décembre à Luceux

# EN BREF

## NOËL DES ENFANTS

Un beau succès avec le spectacle « Le fils du soleil » et le père Noël le 16 décembre à la Mairie de Luceux pour le Noël des enfants.



## 11 NOVEMBRE 2023

La Mairie remercie les enfants qui sont venus chanter le 11 novembre dernier au monument aux morts.

## LES SANTONS DE LUCHEUX

Beaucoup de luchéens et de luchéennes connaissent déjà Jacqueline Mas, habitante très créative et toujours prête à partager ses talents lors d'ateliers.

Pour Noël, Jacqueline a décoré son intérieur avec un magnifique village de santons provençaux, revisité sur le thème des œuvres de Marcel Pagnol : la trilogie marseillaise (Marius, Fanny, César), les souvenirs d'enfance (le château de ma mère, la gloire de mon père...), l'eau des collines (Jean de Florette, Manon des sources) sans oublier la fille du puits-satier. Tout est réalisé de sa main, depuis les personnages en terre peints à la main jusqu'aux maquettes de bâtiments.



## GESTION DES « CHATS ERRANTS » SUR LE TERRITOIRE :

### Avant tout, que dit la loi sur les chats errants ?

*L'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche maritime : Le Maire peut, par arrêté à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.*

*Il est établi qu'il faut trapper et stériliser 9 chats adultes sur 10 pour stabiliser une colonie, et 5 chats sur 10 si on y inclut les jeunes chats. Il est donc important de concentrer ses efforts sur un territoire limité et que la campagne soit menée avec sérieux.*

### Étape 1 : Préparer la campagne

Il faut se rapprocher

- 1) soit des associations de protection animale locales,
- 2) soit des vétérinaires
- 3) la fourrière (non existante)

### Si convention avec la SPA

La SPA demande à la collectivité une participation financière de 50 € par chat, peu importe le sexe. Cette subvention versée à la SPA permet le déblocage des bons de stérilisation et d'identification SPA remis au vétérinaire choisi pour réaliser les interventions.

- 55 € pour un mâle (castration et identification)
- 70 € pour une femelle (ovariectomie et identification)
- 80 € pour une femelle gestante (ovariohystérectomie et identification)

### Étape 2 : planifier la campagne – cartographie des chats errants.

Les personnes en charge de la capture (bénévoles SPA, association locale, employés communaux, administrés volontaires) définissent les zones et le territoire d'intervention. Elles vont ensuite identifier les chats concernés et recenser les colonies par rue.

Il est indispensable d'installer des cages trappes avec de l'alimentation odorante. Les personnes en charge de la capture se mettent en contact avec celles qui ont pour habi-

tude les chats et qui connaissent bien leurs habitudes pour mettre un plan d'accès en place.

A partir de ces informations, les personnes en charge de la capture vont délimiter leur territoire d'intervention et identifier les colonies les plus problématiques qui doivent être gérées en priorité.

### Étape 3 : annoncer la campagne de stérilisation.

Il faut informer en amont les riverains et les propriétaires de chats de la mise en place de la campagne.

- affiche obligatoire de l'arrêté municipal pour annoncer la capture des chats deux semaines avant le début de la campagne (rues et dates à préciser)
- article dans le journal municipal
- diffusion de tracts dans les boîtes aux lettres des rues concernées pour informer les riverains de la campagne et demander aux propriétaires de chats de les garder chez eux durant la période de capture.
- une annonce sur le site internet

### Étape 4 : trappage, transport des chats chez le vétérinaire et relâcher sur le lieu de vie.

L'équipe constituée pour la capture des chats va définir les lieux de capture et poser les trappes. Il est préférable d'identifier des lieux de pose des trappes sur des terrains de particuliers (avec leur autorisation) ou des lieux communaux.

Sur chaque trappe, une affichette plastifiée est accrochée pour indiquer qu'il s'agit d'une campagne de stérilisation et qu'il ne faut pas s'approcher, toucher ou ouvrir les trappes. Les trappes sont récupérées par ces mêmes personnes et les chats sont conduits chez le vétérinaire pour la stérilisation et l'identification.

Le vétérinaire vérifie que le chat n'a pas de propriétaire (ni puce, ni tatouage) ou n'est pas stérilisé.

Le vétérinaire pourra également marquer l'oreille du chat d'un signe distinctif facilement visible (ex : un S pour stérilisé). Pour la convalescence, les chats peuvent bénéficier d'une convalescence directement chez le vétérinaire (à la convenance du vétérinaire), d'une structure SPA, de familles d'accueil ou d'un local communal. Au terme de cette convalescence, les personnes ayant géré le trappage des chats les relâchent là où ils ont été trappés. Affaire à suivre....

TOUTE L'ÉQUIPE DU CONSEIL MUNICIPAL  
VOUS SOUHAITE

Une très belle  
année 2024